



Diplôme d'état
Infirmier en pratique avancée
grade master

Rentrée 2025-2026

Objectifs de la formation

Cette formation a pour objectifs de permettre aux Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) de :

- › répondre aux besoins de santé du territoire et améliorer l'accès aux soins,
- › couvrir un champ nouveau et complémentaire d'activités et de compétences médicales.

En référence aux textes réglementaires :

Décret N° 2019-835 du 12 août 2019 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée et à sa prise en charge par l'assurance maladie,

Arrêté du 12 août 2019 relatif à l'enregistrement des infirmiers en pratique avancée auprès de l'ordre des infirmiers,

Arrêté du 12 août 2019 modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de la santé publique,

Décret N° 2019-836 du 12 août 2019 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale,

Arrêté du 12 août 2019 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée.

Décret 2021-1384 du 25 octobre 2021 relatif à l'exercice en pratique avancée de la profession d'infirmier dans le domaine d'intervention des urgences

Arrêté du 11 mars 2022 IPA modifiant les annexes de l'arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée

Compétences visées

- › Évaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
- › Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé
- › Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
- › Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
- › Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique
- › Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques





Carte d'identité de la formation

Type de diplôme

- › Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée (IPA)

Nombre de crédits : 120

Public visé

- › La formation est possible en formation initiale ou en formation professionnelle continue.
- › Toutefois, trois années d'exercice en qualité d'infirmier diplômé d'état à temps complet sont nécessaires avant de pouvoir exercer en tant qu'IPA.

Les domaines d'intervention

- › Pathologies chroniques stabilisées, prévention et poly pathologies courantes en soins primaires : accident vasculaire cérébral ; artériopathies chroniques ; cardiopathie, maladie coronaire ; diabète de type 1 et diabète de type 2 ; insuffisance respiratoire chronique ; maladie d'Alzheimer et autres démences ; maladie de Parkinson ; épilepsie ;
- › Oncologie et hémato-oncologie ;
- › Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale ;
- › Psychiatrie et santé mentale ;
- › Urgences.

Durée et rythme de la formation

- › La formation s'organise à plein temps sur une durée de 2 ans ;
- › Les stages seront d'une durée minimum de 2 mois en première année et de 4 mois minimum en seconde année.

- › Les stages doivent être habilités par le Collège Santé.

Nombre de places : 30 personnes maximum par année universitaire

Pré-inscription

- › Le dépôt de candidature se fera uniquement via e-candidat sur le site du collège santé (www.sante.u-bordeaux.fr)

Aucun dossier papier ne sera accepté.

Le dossier se composera de :

- Un dossier de candidature à télécharger lors de votre candidature sur e-candidat
- Les diplômes obtenus
- Les relevés de notes des formations réalisées
- Un CV
- Une lettre de motivation
- Un projet professionnel argumenté et lettre de soutien/recommandation
- Justificatif des 3 années à temps plein d'activité professionnelle en tant qu'infirmier.

Coût :

- › 6000€ par an (AFGSU doit être à jour au moment de l'inscription administrative)

Frais d'inscription universitaires : 250€ (tarif donné à titre indicatif car revu chaque année par le MESRI)

Lieu de la formation :

Université de Bordeaux, campus Carreire

Enseignement en présentiel

Partenariats

- › à l'internationale avec le Liban, Les Etats Unis, le Brésil, la Suisse ...
- › Université de Limoges et Poitiers : parcours psychiatrie
- › Université de Tours : parcours maladie rénale
- › Université Montpellier : parcours oncologie

1 voir 2 déplacements peuvent avoir lieu durant la formation, pour mutualiser les compétences et créer du réseau.

Débouchés professionnels

L'obtention du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée doit permettre d'exercer en :

Ambulatoire :

- › au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin (par exemple maison de santé ou centre de santé) ou d'une équipe de soins d'un centre médical du service de santé des armées coordonnée par un médecin des armées

En établissement de santé: CHU, CH , hôpitaux des armées, établissements médico-sociaux coordonnés par un médecin.

Référence : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/acces-territorial-aux-soins/article/l-infirmier-en-pratique-avancee>

Contacts

Responsables pédagogiques

Pr Pierre Duffau, Pr Edith Chevret
et le Dr Valérie Berger

ipa@u-bordeaux.fr

05 57 57 10 98 / 05 57 57 10 99

En savoir +

<https://sante.u-bordeaux.fr/>